

Demiere heure

Les drames de l'aviation

Chute mortelle du commandant aviateur Félix à l'aérodrome de Chartres.

Chartres, 17 juin. — Ce soir, vers cinq heures et demie, les ouvriers qui travaillaient dans l'excavation du boulevard de Chartres, ont découvert le corps d'un homme dans la ceinture; le reste du corps était engagé sous un amas de terre et de tuyaux et il ne fallut pas moins de deux heures et demie d'efforts pour le dégager.

On vit alors apparaître le cadavre, le bras crispé dans un geste de protection au-dessus de la tête.

Il fut soigné avec des précautions infinies et recouvert d'une toile puis déposé dans une benne qui le hissa en dehors de l'excavation. Tandis que les gardes républicains de service présentaient les armes et que toutes les personnes présentes furent découvertes, on le mit dans une bière et il fut ensuite porté dans le poste de police de la rue d'Anjou.

C'est celui de M. Gustave Ribaud, âgé de 37 ans, employé dans une compagnie d'assurances, place Vendôme, et demeurant à Sartrouville, 5, rue Céline.

M. Ribaud était marié et père de deux enfants.

La Catastrophe parisienne

ON A RETRUVU UN NOUVEAU CADAVRE DU COUFFRE DU BOULEVARD HAUSSMANN

Paris, 17 juin. — Ce soir, vers cinq heures et demie, les ouvriers qui travaillaient dans l'excavation du boulevard de Chartres, ont découvert le corps d'un homme dans la ceinture; le reste du corps était engagé sous un amas de terre et de tuyaux et il ne fallut pas moins de deux heures et demie d'efforts pour le dégager.

On vit alors apparaître le cadavre, le bras crispé dans un geste de protection au-dessus de la tête.

Il fut soigné avec des précautions infinies et recouvert d'une toile puis déposé dans une benne qui le hissa en dehors de l'excavation. Tandis que les gardes républicains de service présentaient les armes et que toutes les personnes présentes furent découvertes, on le mit dans une bière et il fut ensuite porté dans le poste de police de la rue d'Anjou.

C'est celui de M. Gustave Ribaud, âgé de 37 ans, employé dans une compagnie d'assurances, place Vendôme, et demeurant à Sartrouville, 5, rue Céline.

M. Ribaud était marié et père de deux enfants.

La Fondation Carnegie

Paris, 17 juin. — La Commission de la Fondation Carnegie s'est réunie aujourd'hui au ministère de l'Intérieur sous la présidence de M. Emile Loubet, président.

Elle a attribué un grand nombre de récompenses parmi lesquelles une médaille de bronze et un litre de caisse d'épargne de 300 francs au jeune MILLET, onze ans, habitant Saint-Souplet, dans le Nord.

Le 22 décembre 1913 il sauva, en leurrant la main, deux de ses petits camarades qui glissaient sur un arbriveau de la localité et étaient tombés sous la glace qui s'était rompue.

— Une médaille de bronze et un litre de caisse d'épargne de trois cents francs, a été décerné à M. Paul VIRELLE, demeurant à HARNES.

Le 20 août 1911 M. Virelle secourut une femme tombée dans le canal de Lens, avec sa voiture attelée.

La grève des garçons de café à Lyon

Lyon, 17 juin. — Ce soir, à l'heure de l'après-midi, les garçons de café du centre de la ville, ont quitté leur tablier et au nombre de 200 environ sont allés manifester devant les établissements qui n'avaient pas souscrit un rendez-vous présenté par leur syndicat.

Plusieurs cafés ont dû fermer leurs portes; quelques-uns ont pu rouvrir dans la soirée, les patrons ayant donné satisfaction à leurs employés.

Les événements d'Albanie

Rome, 17 juin. — Durazzo a été attaqué incidemment cet après-midi par les insurgés.

Les défenseurs se replient vers le centre de la ville.

On prend des mesures de sécurité pour éviter le pillage.

Les époux qui tuent

Paris, 17 juin. — A la suite d'une discussion motivée par la jalouse M. Mongerat, marchand de vin, boulevard Biquini, 151, a tué, cette nuit, vers une heure, de trois coups de revolver, sa femme après qu'il a tenté de se suicider en se tirant un coup de revolver à la gorge.

Un insurrier a été transporté à l'hôpital Beaujon. Son état est désespéré.

Les groupes parlementaires

Paris, 17 juin. — L'« Officiel » publie les listes électorales des groupes qui se répartissent ainsi :

Auton. libérale : 23. — Droite : 15. — Indépendants de droite : 21. — Fédération républicaine : 30. — Gauche démocratique : 24. — Républicains de gauche : 54. — Gauche radicale : 66. — Radicaux unifiés : 72. — Républicains socialistes : 23. — Socialistes unifiés : 107.

AGRESSION CONTRE UN CYCLISTE

Versailles, 17 juin. — René Poulet, âgé de 20 ans, employé, demeurant à Suresnes, qui passait à bicyclette hier soir, boulevard de Saint-Cloud, a été attaqué par deux individus armés de revolver qui, après s'être emparé de sa bicyclette, ont pris la fuite en tirant dans sa direction plusieurs coups de feu sans l'atteindre.

TUE SUR LE COUF

Ce soir, à 6 heures, le commandant Félix reprenait ses expériences. Il prit immédiatement de la hauteur et tourna autour de l'aérodrome. Après 5 minutes de vol, il tenta d'atterrir et coupa l'allumage, mais en arrivant à une cinquantaine de mètres des hangars, il voulut reprendre de la hauteur pour passer par dessus les bâtiments.

L'appareil a obéi pas aux manœuvres du pilote et à une vitesse de 70 kilomètres à l'heure, vint s'enfoncer dans le sol.

Les aviateurs présents se précipitèrent au secours du malheureux officier qui avait été tué sur le coup; le tête serrée entre les deux montants de l'appareil, était littéralement fendue en deux du front à la base du crâne.

En outre, le commandant avait le bassin fracturé.

Le corps fut placé dans une automobile, recouvert du drapeau tricolore et conduit à l'hôpital de Chartres où diverses personnalités ont été saluer la dépouille de l'officier.

Le mystère Cadiou

LES OPERATIONS DE JUSTICE. — UN NOUVEAU TMOIGNAGE EN FAVEUR DE PIERRE

Landerneau, 17 juin. — Les opérations de justice de la Grand'Palud se sont continuées cet après-midi en présence du Procureur général et ont été retardées par un accident d'automobile survenu à quelques kilomètres de Landivisiau.

Les quatre témoins qui prétendent avoir vu Pierre et Cadiou ensemble le 30 décembre et qui sont : le contremaître Regnard, le chauffeur Delou, l'ouvrier Keristin et la femme Hémeur, ont renouvelé leurs dépositions.

Il ont été photographiés.

200 mineurs anglais l'ont échappé belle

Londres, 17 juin. — Après vingt-quatre heures d'efforts, on a réussi à retirer vivants 200 mineurs ensevelis à la suite d'un éboulement qui s'était produit dans une mine située près de Swansea.

Par un hasard miraculeux, aucun n'est blessé.

GREVE DE MINEURS EN ANGLETERRE

Londres, 17 juin. — 2.000 mineurs environ se sont mis en grève ce matin aux charbonnages de Celyon (Pays de Galles).

Deux jeunes gens qui promettent

Reims, 17 juin. — Deux jeunes élèves de l'école professionnelle des Arts et Métiers de Reims, âgés d'une quinzaine d'années, se sont offerts de l'établissement après avoir fait main basse sur le contenu de leurs collèges.

Ils ont été arrêtés à la gare frontrière de Givet par le commissaire spécial qui les a trouvés porteurs d'un de brownings, l'autre de couteau à cran d'arrêt.

Ils ont été ramenés à Reims cet après-midi.

ACCIDENT A L'ECOLE DE PYROTECHNIE DE TOULON

Toulon, 17 juin. — Par suite de la rupture de la chaîne d'un palan à l'École de Pyrotechnie un obus est tombé dans un ligot en ébullition dans des délaboussures ont grièvement blessé trois ouvriers.

ON NOMME UNE DELEGATION

Le Congrès désigne ensuite six délégués choisis dans son sein, qui se joindront aux députés mineurs et demanderont audience au ministre du travail pour lui faire part de objections de la corporation mineurs sur l'application éventuelle des consignes.

Le Congrès désigne :

Pour l'Nord : Moreau Léonard et Dujardin. Pour le Pas-de-Calais : Penry, Desbours.

Les six délégués sont nommés à l'unanimité.

APPEL AUX DELEGUES MINEURS

Le Congrès a décidé d'adresser aux députés mineurs l'appel suivant :

« Les délégués mineurs réunis en Congrès le 17 juin 1914, salle basse de la Mairie, à Douai, après la clôture de la discussion sur la loi de huit heures et les consignes.

« Le Congrès prie les députés mineurs d'intervenir auprès du ministre du travail pour obtenir une circulaire donnant droit aux délégués mineurs, de surveiller l'application de cette loi et ses consignes en toute circonstance, au jour comme au fond, même en dehors de leurs visites réglementaires.

« Plus qu'un crepière du ministre Boncour soit rapportée.

« Cet appel rédigé par Desfontaines, est adopté à l'unanimité.

« Le Congrès se termina à 6 heures moins un quart.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

AUDIENCE DU MERCREDI 17 JUI

Ministère public : M. Chartoux, Procureur de la République.

Le krack du Crédit commercial de Saint-Pol

Les accusés sont les nommés Henri Povedin, âgé de 26 ans, ex-banquier, demeurant à Saint-Pol.

Robert Wendling, âgé de 29 ans, ex-directeur de la succursale du Crédit Commercial à Auchel, demeurant actuellement à Paris.

Au banc de la défense se trouve M. Benoit, pour Henri Povedin et M. Lefebvre du Prey, pour Robert Wendling.

LES DRAGONS D'ARGENT

En 1905, Povedin Allred, avec quelques amis, fonda à Saint-Pol, une Banque qui fut dénommée le « Crédit Commercial de Saint-Pol ». Elle fut constituée sous la forme d'une Société anonyme par actions. Povedin en fut nommé directeur-gérant, aux appointements de 6.000 francs par an. Le capital social fut fixé à 400.000 francs et divisé en 4.000 actions. L'émission de ces actions fut difficile et ne porta qu'une somme d'environ 150.000 francs.

A SANGHEN

La mystérieuse affaire d'empoisonnement

Mardi dernier, nous disions qu'à la suite d'une enquête faite le dimanche à Sanghen, par une de nos collaboratrices, on pouvait être convaincu de l'innocence de Jules Butor.

L'événement a été démenti. M. Chabreuil, juge d'instruction, a signé hier après midi sa mise en liberté et à cinq heures, Jules Butor a quitté la maison d'arrêt.

C'est sans émotion qu'il a appris qu'il allait quitter la maison d'arrêt.

« Si je suis bien que je suis innocent, a-t-il dans son jour de liberté, j'aimerais en un verre, mais j'en ai une femme et mes enfants. Et si nous ne sommes pas riches, ça m'empêche pas que j'envoie toutes les semaines 14 francs à ma famille.

Butor ne dit rien d'autre. Impossible comme le jour de son arrivée, il a quitté la prison et a repris à pied le chemin de Sanghen.

« Et maintenant, quel est le coupable ? Quel est l'X mystérieux qui a empoisonné les tartes et a porté celles-ci sur la meule à aiguiser ? Qui a écrit le billet : Pour Sidonie ? A tant de mystères, qui demain peut-être s'éclairciront, mystères qui provoquent dans le pays une vive sensation, et qui font souhaiter la solide arrestation du ou des coupables.

A ANALYSE LA TARTE EMPOISONNEE

Nous avons annoncé que M. Bonn, directeur du laboratoire de Lille, avait été chargé par le Parquet de faire l'analyse de la tarte empoisonnée qui avait pu être retrouvée.

M. Bonn a terminé hier sa mission par la satisfaction d'un rapport qui a été transmis au juge d'instruction par les soins de la Brigade mobile.

Les conclusions de ce rapport — que nous tâchons pour ne pas entraver l'action de la justice — sont formelles et contribuent fortement à la découverte de la vérité.

A DOUAI

Fédération des mineurs de houille

Le Comité Fédéral dans sa réunion du 13 juin, avait décidé d'organiser un Congrès de délégués mineurs au cours duquel seraient prises les dispositions nécessaires pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 sur le travail dans les mines.

Ce congrès a eu lieu mercredi 17 juin dans la salle basse de l'Hôtel-de-Ville de Douai, sous la présidence du citoyen Lamont. Plus de cent délégués avaient répondu à l'appel du Comité.

LES CONSIGNES

Le Congrès s'est occupé de l'étude des consignes que les Compagnies ont soumises à l'approbation de l'ingénieur en chef des mines de chaque arrondissement minéralogique. Un exemplaire a été communiqué par plusieurs catégories de travailleurs de la région du Nord et du Pas-de-Calais, réunis ce jour 17 juin, dans le but d'examiner les tableaux des consignes qui leur ont été adressés de la part des Compagnies par M. l'ingénieur en chef des mines, étant le commencement et la fin de la remonte, le commencement et la fin de la remonte, le commencement et la fin de la remonte, etc., etc.)

LES CONSIGNES

Le Congrès, après une laborieuse discussion, a décidé qu'il ne pouvait admettre les propositions des Compagnies. Il proteste avec énergie par l'ordre du jour suivant :

« Les délégués mineurs de la Région du Nord et du Pas-de-Calais, réunis ce jour 17 juin, dans le but d'examiner les tableaux des consignes qui leur ont été adressés de la part des Compagnies par M. l'ingénieur en chef des mines, étant le commencement et la fin de la remonte, le commencement et la fin de la remonte, le commencement et la fin de la remonte, etc., etc.)

« Protestent contre la façon dont ont été élaborées ces consignes :

« S'élevant d'autre part avec la dernière énergie contre le paragraphe fixant la durée du repos pour la casse-outre que les Compagnies veulent ajouter à la journée de huit heures, ce qui est en contradiction avec l'article 9 de la loi nouvelle, qui spécifie que la

LES CONSIGNES

« Ah ! ben, si vous croyez que le propriétaire entre dans ces détails avec ses locataires ? Pourvu qu'il touche ses loyers, il ne s'inquiète pas du reste. Et puis, entre nous, pourquoi avez-vous gardé votre mère chez vous, du moment que vous n'avez pas le moyen, au lieu de la faire porter à l'hôpital ?

— Madame ?

— C'est très joli, le sentiment, ma petite, mais ce n'est pas les termes. Enfin, le propriétaire n'attend pas, c'est la règle, que voulez-vous que j'y fasse, moi ? Le gérant doit passer l'argent, le jour de l'anniversaire.

— Je ne pourrais que lui répéter ce que j'ai dit.

— Tant pis ! faut être de bon compte aussi ; après la mort de votre mère, vous n'étiez pas obligée de garder un appartement de neuf cents francs.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

— Taisez-vous, madame, je ne vous reconnais pas le droit de m'insulter.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

— Taisez-vous, madame, je ne vous reconnais pas le droit de m'insulter.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

LES CONSIGNES

« Ah ! ben, si vous croyez que le propriétaire entre dans ces détails avec ses locataires ? Pourvu qu'il touche ses loyers, il ne s'inquiète pas du reste. Et puis, entre nous, pourquoi avez-vous gardé votre mère chez vous, du moment que vous n'avez pas le moyen, au lieu de la faire porter à l'hôpital ?

— Madame ?

— C'est très joli, le sentiment, ma petite, mais ce n'est pas les termes. Enfin, le propriétaire n'attend pas, c'est la règle, que voulez-vous que j'y fasse, moi ? Le gérant doit passer l'argent, le jour de l'anniversaire.

— Je ne pourrais que lui répéter ce que j'ai dit.

— Tant pis ! faut être de bon compte aussi ; après la mort de votre mère, vous n'étiez pas obligée de garder un appartement de neuf cents francs.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

— Taisez-vous, madame, je ne vous reconnais pas le droit de m'insulter.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

LES CONSIGNES

« Ah ! ben, si vous croyez que le propriétaire entre dans ces détails avec ses locataires ? Pourvu qu'il touche ses loyers, il ne s'inquiète pas du reste. Et puis, entre nous, pourquoi avez-vous gardé votre mère chez vous, du moment que vous n'avez pas le moyen, au lieu de la faire porter à l'hôpital ?

— Madame ?

— C'est très joli, le sentiment, ma petite, mais ce n'est pas les termes. Enfin, le propriétaire n'attend pas, c'est la règle, que voulez-vous que j'y fasse, moi ? Le gérant doit passer l'argent, le jour de l'anniversaire.

— Je ne pourrais que lui répéter ce que j'ai dit.

— Tant pis ! faut être de bon compte aussi ; après la mort de votre mère, vous n'étiez pas obligée de garder un appartement de neuf cents francs.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

— Taisez-vous, madame, je ne vous reconnais pas le droit de m'insulter.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

LES CONSIGNES

« Ah ! ben, si vous croyez que le propriétaire entre dans ces détails avec ses locataires ? Pourvu qu'il touche ses loyers, il ne s'inquiète pas du reste. Et puis, entre nous, pourquoi avez-vous gardé votre mère chez vous, du moment que vous n'avez pas le moyen, au lieu de la faire porter à l'hôpital ?

— Madame ?

— C'est très joli, le sentiment, ma petite, mais ce n'est pas les termes. Enfin, le propriétaire n'attend pas, c'est la règle, que voulez-vous que j'y fasse, moi ? Le gérant doit passer l'argent, le jour de l'anniversaire.

— Je ne pourrais que lui répéter ce que j'ai dit.

— Tant pis ! faut être de bon compte aussi ; après la mort de votre mère, vous n'étiez pas obligée de garder un appartement de neuf cents francs.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

— Taisez-vous, madame, je ne vous reconnais pas le droit de m'insulter.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

LES CONSIGNES

« Ah ! ben, si vous croyez que le propriétaire entre dans ces détails avec ses locataires ? Pourvu qu'il touche ses loyers, il ne s'inquiète pas du reste. Et puis, entre nous, pourquoi avez-vous gardé votre mère chez vous, du moment que vous n'avez pas le moyen, au lieu de la faire porter à l'hôpital ?

— Madame ?

— C'est très joli, le sentiment, ma petite, mais ce n'est pas les termes. Enfin, le propriétaire n'attend pas, c'est la règle, que voulez-vous que j'y fasse, moi ? Le gérant doit passer l'argent, le jour de l'anniversaire.

— Je ne pourrais que lui répéter ce que j'ai dit.

— Tant pis ! faut être de bon compte aussi ; après la mort de votre mère, vous n'étiez pas obligée de garder un appartement de neuf cents francs.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

— Taisez-vous, madame, je ne vous reconnais pas le droit de m'insulter.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

LES CONSIGNES

« Ah ! ben, si vous croyez que le propriétaire entre dans ces détails avec ses locataires ? Pourvu qu'il touche ses loyers, il ne s'inquiète pas du reste. Et puis, entre nous, pourquoi avez-vous gardé votre mère chez vous, du moment que vous n'avez pas le moyen, au lieu de la faire porter à l'hôpital ?

— Madame ?

— C'est très joli, le sentiment, ma petite, mais ce n'est pas les termes. Enfin, le propriétaire n'attend pas, c'est la règle, que voulez-vous que j'y fasse, moi ? Le gérant doit passer l'argent, le jour de l'anniversaire.

— Je ne pourrais que lui répéter ce que j'ai dit.

— Tant pis ! faut être de bon compte aussi ; après la mort de votre mère, vous n'étiez pas obligée de garder un appartement de neuf cents francs.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

— Taisez-vous, madame, je ne vous reconnais pas le droit de m'insulter.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

LES CONSIGNES

« Ah ! ben, si vous croyez que le propriétaire entre dans ces détails avec ses locataires ? Pourvu qu'il touche ses loyers, il ne s'inquiète pas du reste. Et puis, entre nous, pourquoi avez-vous gardé votre mère chez vous, du moment que vous n'avez pas le moyen, au lieu de la faire porter à l'hôpital ?

— Madame ?

— C'est très joli, le sentiment, ma petite, mais ce n'est pas les termes. Enfin, le propriétaire n'attend pas, c'est la règle, que voulez-vous que j'y fasse, moi ? Le gérant doit passer l'argent, le jour de l'anniversaire.

— Je ne pourrais que lui répéter ce que j'ai dit.

— Tant pis ! faut être de bon compte aussi ; après la mort de votre mère, vous n'étiez pas obligée de garder un appartement de neuf cents francs.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

— Taisez-vous, madame, je ne vous reconnais pas le droit de m'insulter.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

LES CONSIGNES

« Ah ! ben, si vous croyez que le propriétaire entre dans ces détails avec ses locataires ? Pourvu qu'il touche ses loyers, il ne s'inquiète pas du reste. Et puis, entre nous, pourquoi avez-vous gardé votre mère chez vous, du moment que vous n'avez pas le moyen, au lieu de la faire porter à l'hôpital ?

— Madame ?

— C'est très joli, le sentiment, ma petite, mais ce n'est pas les termes. Enfin, le propriétaire n'attend pas, c'est la règle, que voulez-vous que j'y fasse, moi ? Le gérant doit passer l'argent, le jour de l'anniversaire.

— Je ne pourrais que lui répéter ce que j'ai dit.

— Tant pis ! faut être de bon compte aussi ; après la mort de votre mère, vous n'étiez pas obligée de garder un appartement de neuf cents francs.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

— Taisez-vous, madame, je ne vous reconnais pas le droit de m'insulter.

— Mais, avouez-moi, vous n'avez pas gardé votre mère ?

— Parbleu ! on s'en va à conserver les locaux, en particulier un certain joli garçon qui...

La Réforme électorale

La REFORME ELECTORALE sur laquelle les deux Chambres n'ont pu jusqu'à présent, doter la loi, est en train de passer à la Chambre. Elle est en train de passer à la Chambre. Elle est en train de passer à la Chambre.

Le siège de M. Maxime Lecomte

Paris, 17 juin. — L'« Officiel » publie ce matin un décret convoquant pour le 28 juin les conseillers municipaux des communes du département du Nord à l'effet de nommer leurs délégués à suppléer en vue de l'élection d'un sénateur au remplacement de M. Maxime Lecomte, décédé.

L'élection sénatoriale est fixée au 3 août.

A Valenciennes

L'élection de M. Seydoux

Paris, 17 juin. — L'« Officiel » publie ce matin un décret convoquant pour le 28 juin les conseillers municipaux des communes du département du Nord à l'effet de nommer leurs délégués à suppléer en vue de l'élection d'un sénateur au remplacement de M. Maxime Lecomte, décédé.

L'élection sénatoriale est fixée au 3 août.

A Valenciennes

La succession de M. Magarez

Paris, 17 juin. — L'« Officiel » publie ce matin un décret convoquant pour le 5 juillet prochain les électeurs du canton de Valenciennes à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

La situation politique

Les temps troublés que nous traversons continuent à se manifester et cette union peut se faire certainement, sans arrière-pensée, en présence des divergences de vues qui s'accroissent chaque jour et qui se reflètent dans l'opinion. Bourgeois et radicaux se disputent la garde de la République et des citoyens également bien intentionnés ne parviendraient-ils pas à se mettre d'accord sur la durée du service militaire, la justice sociale ou la réforme électorale ?

Le service de trois ans

Le SERVICE DE TROIS ANS est actuellement en discussion. Il est en discussion. Il est en discussion. Il est en discussion. Il est en discussion.

L'impôt sur le revenu

En ce qui concerne l'IMPOT SUR LE REVENU il n'est pas seulement au nom de la justice fiscale, mais aussi parce qu'il faut trouver l'argent pour faire face à des besoins certains, légitimes, que cette innovation s'impose : tous les grands pays qui ont adopté ce mode de taxation ont obtenu des résultats satisfaisants.

Les fraudeurs en auto devant la Cour d'Appel

La chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Douai s'est occupée mercredi de l'affaire des fraudeurs en auto. On se rappelle que le 26 janvier le maréchal des logis de gendarmerie Debucquoy et le gendarme Jetté, de Rues, saisirent une auto qui transportait 412 kilos 500 de tabac belge et dont les deux conducteurs s'enfuyaient.

Les fraudeurs en auto devant la Cour d'Appel

La chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Douai s'est occupée mercredi de l'affaire des fraudeurs en auto. On se rappelle que le 26 janvier le maréchal des logis de gendarmerie Debucquoy et le gendarme Jetté, de Rues, saisirent une auto qui transportait 412 kilos 500 de tabac belge et dont les deux conducteurs s'enfuyaient.

Les fraudeurs en auto devant la Cour d'Appel

La chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Douai s'est occupée mercredi de l'affaire des fraudeurs en auto. On se rappelle que le 26 janvier le maréchal des logis de gendarmerie Debucquoy et le gendarme Jetté, de Rues, saisirent une auto qui transportait 412 kilos 500 de tabac belge et dont les deux conducteurs s'enfuyaient.

Les fraudeurs en auto devant la Cour d'Appel

La chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Douai s'est occupée mercredi de l'affaire des fraudeurs en auto. On se rappelle que le 26 janvier le maréchal des logis de gendarmerie Debucquoy et le gendarme Jetté, de Rues, saisirent une auto qui transportait 412 kilos 500 de tabac belge et dont les deux conducteurs s'enfuyaient.

Les fraudeurs en auto devant la Cour d'Appel

La chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Douai s'est occupée mercredi de l'affaire des fraudeurs en auto. On se rappelle que le 26 janvier le maréchal des logis de gendarmerie Debucquoy et le gendarme Jetté, de Rues, saisirent une auto qui transportait 412 kilos 500 de tabac belge et dont les deux conducteurs s'enfuyaient.

Les fraudeurs en auto devant la Cour d'Appel

La chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Douai s'est occupée mercredi de l'affaire des fraudeurs en auto. On se rappelle que le 26 janvier le maréchal des logis de gendarmerie Debucquoy et le gendarme Jetté, de Rues, saisirent une auto qui transportait 412 kilos 500 de tabac belge et dont les deux conducteurs s'enfuyaient.

Les fraudeurs en auto devant la Cour d'Appel

La chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Douai s'est occupée mercredi de l'affaire des fraudeurs en auto. On se rappelle que le 26 janvier le maréchal des logis de gendarmerie Debucquoy et le gendarme Jetté, de Rues, saisirent une auto qui transportait 412 kilos 500 de tabac belge et dont les deux conducteurs s'enfuyaient.

Les fraudeurs en auto devant la Cour d'Appel

La chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Douai s'est occupée mercredi de l'affaire des fraudeurs en auto. On se rappelle que le 26 janvier le maréchal des logis de gendarmerie Debucquoy et le gendarme Jetté, de Rues, saisirent une auto qui transportait 412 kilos 500 de tabac belge et dont les deux conducteurs s'enfuyaient.

Ces derniers ont battu en retraite vers le pôle Nord

On assure que les troupes gouvernementales souffrent beaucoup de l'insuffisance de leurs approvisionnements et de l'absence de tout matériel sanitaire.

ACHMED BEY A TIRANA

Yenne, 17 juin. — D'après une dépêche reçue ici, Achmed Bey Mathi qui marchait avec 1.500 hommes contre Tirana, s'est retiré de cette ville au nom du prince d'Albanie.

Achmed Bey Mathi est un des notables les plus estimés de l'Albanie centrale, musulman et ancien chef d'Escadron dans son pays. Il a été dans la ville, une grande partie des insurgés qui ont été désarmés et sont déclarés en faveur du prince.

Achmed Bey Mathi a demandé au prince d'accorder une amnistie.

Dans la Région

L'Election Sénatoriale du 21 Juin

LES HEURES DES SCRUTINS

Nous rappelons que pour l'élection sénatoriale qui aura lieu dimanche prochain 21 juin, le 1er tour de scrutin aura lieu de 8 heures à midi, le 2e tour de 14 heures à 17 heures et le 3e tour, de 19 à 22 heures.

Toute distribution de bulletins de vote est interdite dans la salle de scrutin.

Nous donnons en 5e page les mesures prises par le C. de Chemin de fer du Nord, relativement au mouvement qui se produira le jour de l'élection.

Profession de foi de M. G. DRON

Designé par le congrès sénatorial républicain du Nord le 3 juin dernier, comme candidat à l'élection sénatoriale du 21 juin prochain, M. Dron a adressé à ses électeurs la profession de foi que nous reproduisons en partie ci-dessous :

Après un hommage rendu à la mémoire de M. H. Scullort, à l'occasion duquel il rappelle les paroles prononcées le 2 juin dernier par M. le président du Sénat, il déclare dans quels termes il se présente à l'élection et expose la situation politique et précise les points principaux de son programme.

</